Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20191121-05-DE Date de télétransmission : 09/12/2019 Date de réception préfecture : 09/12/2019

> Département de Meurthe et Moselle Arrondissement de Nancy Canton de Val de Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège: Rue des 4 éléments - Pompey EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 21 novembre 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 21 novembre 2019 à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président, après convocation légale adressée le 15 novembre 2019. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

	Présents			
Bouxières-aux-Dames	MME DIDRAT-SŒUR - M. FLAMAND - M. MACHADO			
Champigneulles	M. DETHOU – MME PLAYE – M. VERGANCE			
Custines	M. JULIEN			
Faulx	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)			
Frouard	M. GRANDBASTIEN – M. TRANCHINA			
Liverdun	M. BERNARDO – M. HUET – M. KOCH – MME GUENSER			
Malleloy	MME DOUGOUD			
Marbache	M. MAXANT			
Millery	M. BERGEROT			
Pompey	M. TROGRLIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN			
Absents représentés				
Bouxières-aux-Dames	MME RASCAGNERES GARCIA à M. FLAMAND			
Champigneulles	M. FELICANI à MME PLAYE			
	MME SCHREIBER à M. VERGANCE			
Custines	MME HENRY à M. JULIEN			
Frouard	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN			
	MME FOUET à M. BERNARDO (Liverdun)			
	MME ROTA à M. TRANCHINA			
Liverdun	M. DOSE à M. HUET			
Saizerais	M. HALLIER à M. TROGRLIC (Pompey)			
Excusés				
Champigneulles	M. MARLIN – MME SCHWARZ			
Custines	M. VERY			
Frouard	M. BARTOSIK – M. BECKER			
Lay-St-Christophe	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART			
Liverdun	MME DILLMANN			
Montenoy	M. POINT			
Pompey	MME VILLEMIN			

N°05 – DB du 21/11/2019

Attribution des aides directes aux commerçants, artisans et entreprises de service du Bassin de Pompey

Rapporteur : M. BERGEROT

Afin de poursuivre le soutien à l'économie de proximité, le Bassin de Pompey a souhaité créer un dispositif d'accompagnement similaire au FISAC concernant les aides financières à l'investissement des commerçants et artisans du territoire, par délibération en date du 19 juin 2018.

Le règlement de ce dispositif précise que l'accompagnement financier se monte à un maximum de 20% des sommes engagées, pour des projets d'un montant compris entre 2 000 € HT et 10 000 € HT.

Par ailleurs la Région Grand Est, seule compétente pour l'attribution d'aides directes aux entreprises, a validé le dispositif du Bassin de Pompey à travers la signature d'une convention d'autorisation de financements complémentaires des EPCI du

Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20191121-05-DE Date de télétransmission : 09/12/2019 Date de réception préfecture : 09/12/2019

Grand Est dans le champ des aides aux entreprises », valable jusqu'au 31 décembre 2021.

Un second comité d'agrément s'est réuni le jeudi 10 octobre 2019. Ce dernier a permis l'examen de 6 dossiers conformes au règlement d'attribution. Le calcul de la subvention est effectué en fonction du montant des travaux, sur la base des dépenses prévisionnelles et sur la présentation des factures des travaux réalisés.

Le comité d'agrément a proposé l'attribution de subventions suivant le tableau cidessous :

Entreprise	Travaux	Montant des dépenses éligibles HT	Aide du Bassin de Pompey
SARL J. MANTERO (Millery)	Achat d'une camionnette et divers matériels	16 239,27 € HT mais plafond des dépenses éligibles à 10 000 € HT	2 000 €
MARINETTE (Pompey)	Achat d'une rotative à biscuits	23 800 € HT mais plafond des dépenses éligibles à 10 000 € HT	2 000 €
AM'DRIVE (Liverdun)	Rénovation intérieure et extérieure du local	30 758 € HT mais plafond des dépenses éligibles à 10 000 € HT	2 000 €
ARTS ET DELICES (Custines)	Pose d'une enseigne	2 925€ HT	585 €
PARFUM D'ARUM (Custines)	Aménagement intérieur et pose d'enseignes	12 828,70 € HT mais plafond des dépenses éligibles à 10 000 € HT	2 000 €
SAS W1 MAMOS (Liverdun)	Fourniture et pose d'une charpente	85 081,35 € HT mais plafond des dépenses éligibles à 10 000 € HT	2 000 €
TOTAL		52 925 € HT	10 585 €

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Economie/Emploi du 15 novembre 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20191121-05-DE Date de télétransmission : 09/12/2019 Date de réception préfecture : 09/12/2019

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution et le versement des aides directes conformément au tableau ci-dessus.

IMPUTE les dépenses nécessaires au BP 2019 sur la ligne budgétaire 200803 90 20411.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président

Laurent TROGRLIC